

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU****SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze le onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 07/12/2015

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; MONDOLONI Ange Marie ; CHIODI Sandrine ; GRIMALDI Michel ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean François ; CARIA Sandra ; PIREDDA Albert. ; VILLARD ANGELI Dominique

Etaient absents : GUIDICELLI Sébastien ; RIBES RUSAFRA Régine ; SANTONI François ; MARTINETTI Jean Philippe.

Etaient représentés : SANTONI François était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre
RIBES RUSAFRA Régine était représentée par ANDREANI Bernadette
MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par ANGELI Alain

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

N° DEL111215-13

Objet : Contrat enfance Jeunesse 2015/2018

Le contrat enfance et jeunesse 2011/2014 entre la commune de Prunelli di Fium'Orbu, la commune de Ghisonaccia et la CAF est arrivé à son terme.

Le Maire rappelle que le contrat enfance et jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La convention présentée définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service contrat enfance et jeunesse par la CAF.

Pour rappel les actions de la commune, mises en œuvre par l'ALSH pour les enfants de 3ans et demi à 12 ans sont :

- Garderie périscolaire (matin, midi et soir)
- Accueil de loisirs les mercredis après-midi et les vacances scolaires
- Temps d'Activité Périscolaire (T.A.P)

N'ayant pas de structure pour accueillir les enfants de moins de 3 ans et demi, la commune participe financièrement au fonctionnement de la crèche Les Petits Explorateurs.

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Absents : 04

dont Représentés : 03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

DEL111215-13

PAGE 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement Contrat Enfance et Jeunesse n°201500072 pour la période 2015/2018,

D'autoriser le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.



Le Maire